

Conseil communal - Séance du 24 août

Réforme des zones de police

Le chef de corps de la zone de police Pascal NEYMAN a présenté à l'assemblée une synthèse sur la réforme de loi de la police intégrée, adoptée le 25 mai 2026 et dont les retombées concrètes se feront progressivement sentir au cours des prochains mois. Au niveau local, cela se traduit par la suppression du Conseil de police, qui servait jusqu'ici d'échelon intermédiaire entre le Collège de police et le Conseil communal. Selon lui, l'objectif est de rendre le fonctionnement plus démocratique puisque les conseillers communaux ont un droit de regard sur les décisions du Collège de police, hormis celles relatives au personnel.

Pascal NEYMAN, d'ailleurs remercié unanimement pour sa disponibilité et son efficacité, a assuré que son successeur Vincent MATHY partageait la même philosophie de proximité et de dialogue direct avec les élus locaux.

Voitures partagées

L'Echevine de la Mobilité Axelle VALEMBOIS (Les Engagés) s'est réjouie du succès de cette alternative au véhicule personnel, point figurant dans le PST (Plan Stratégique Transversal) qui s'inscrit dans l'optique d'une mobilité plus durable. Il était question du règlement organisant l'agrément des opérateurs de voitures partagées, permettant de déterminer l'emplacement des prochains véhicules et de s'assurer de la qualité des services des opérateurs (disponibilité du véhicule, fiabilité de réservation, assistance pour les utilisateurs, tarifications précises, contrôle sur les permis de conduire, etc). Ce document, fruit d'un long travail notamment avec le service Mobilité de la Ville, servira aussi d'outil de pilotage pour la Ville. Pour les 10 véhicules supplémentaires prévus, 2 nouvelles places ont déjà été validées lors de ce conseil. Elles seront situées au parking des 24 apas. Les emplacements suivants seront déterminés selon les demandes des opérateurs et des riverains.

Plusieurs conseillers de la minorité ont dit craindre que ce règlement soit davantage contraignant qu'incitatif et ont proposé d'alléger le nombre d'articles et ainsi la charge administrative des entreprises et du personnel communal (service Mobilité). La directrice générale a précisé que le nombre d'articles inscrits au règlement ne signifiait pas pour autant un volume plus important de règles. La proposition de simplification a été déclinée par le Collège communal.

Waux-Hall

Germain DALNE (MR) n'a pas cautionné le lancement d'un nouveau contrat de maintenance pour le bâtiment, pour lequel une démolition ou rénovation est prévue. Le bourgmestre Bernard DE RO (Les Engagés) a expliqué que ce choix était pertinent afin de garder un centre culturel qui reste en fonction en attendant son renouvellement. De rappeler que ce projet de grand ampleur n'aboutira pas d'ici 2030.

L'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT et l'Echevine des Finances Axelle VALEMBOIS ont précisé que le montant de 16 millions et demi d'euros n'était pas un budget arrêté mais un ordre de grandeur estimé pour la rénovation.

Rue de la Procession

Le déménagement des équipes communales ayant été reporté, la location des bureaux de la rue de la Procession a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2027. L'Échevin des Travaux Charles

GOURDIN (Les Engagés) a confirmé que le chantier du nouveau bâtiment a pris du retard, en raison de problèmes de stabilité liés à la Thines et de soucis de livraison de matériaux. Si ces contretemps sont à imputer à l'entrepreneur, des dédommagements lui seront demandés.

Maison de la Laïcité

La Ville a validé une convention d'occupation temporaire d'un an pour le bâtiment, afin de soutenir la Maison de la Laïcité. Comme rappelé par l'Echevin des Travaux Charles GOURDIN (Les Engagés), le bail emphytéotique arrivant à son terme, la commune a l'obligation de remettre les lieux en état.

Le groupe MR s'est dit inquiet de voir les frais d'entretien à charge de la Ville. Comme expliqué par le Président du CPAS Robert VERTENUEIL (PluS), cette transition d'un an permettra au service Travaux d'évaluer le bâtiment, tout en analysant la viabilité de l'association. L'objectif final est de s'accorder du temps pour rassembler l'ensemble des mouvements laïques locaux autour d'un projet commun, une solution inspirée d'autres communes qui demande toutefois la participation active de chaque organisation.

« Ma commune dit oui aux langues régionales »

Valérie DE BUE (MR) a proposé au Collège communal de signer une Convention de labellisation, visant à soutenir le patrimoine linguistique local. Pour ce faire, la commune doit s'engager à mettre en place au moins 15 actions concrètes dans 4 grands domaines : la communication, la culture, l'enseignement, ainsi que la vie économique, le tourisme et la signalétique.

Selon l'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT (PluS), ce projet n'est pas une simple formalité et la conservation de ce label au fil des ans nécessite des moyens (financiers et humains) dont la Ville ne dispose pas actuellement. Gaëtan THIBAUT (MCN) a suggéré de reporter le point au prochain conseil communal. La proposition a été acceptée.

Veille des personnes isolées

A la proposition de Germain DALNE visant à rompre l'isolement social des personnes âgées lors de situations extraordinaires (fortes chaleurs ou non potabilité de l'eau, par exemple), Robert VERTENUEIL, Président du CPAS en charge du Plan de Cohésion Sociale, a confirmé que des veilles étaient déjà réalisées par le biais du CPAS, du Plan de Cohésion Sociale et de partenariat avec des associations (c'est le cas avec Bras dessus Bras dessous). Comme il l'a expliqué, ce qui n'est pas encore mis en place est un recensement exhaustif des personnes isolées. Une telle démarche devra toutefois être menée dans le strict respect du RGPD. Une piste pourrait consister à lancer un appel public afin d'encourager les personnes isolées à se manifester volontairement et à s'inscrire. Cette démarche permettrait d'identifier plus largement les personnes concernées et, ainsi, d'aller encore plus loin dans leur accompagnement. La proposition initiale a, quant à elle, été adoptée à l'unanimité.

Accueil de militaires

Le bourgmestre Bernard DE RO a dit approuver la proposition de Germain DALNE relative à l'anticipation de l'accueil de quelque 650 militaires d'ici 2030 sur le territoire nivellois. Des contacts réguliers avec les différents acteurs militaires ont déjà été pris. Il en ressort « *qu'à ce stade, il est encore prématuré de s'avancer sur les besoins futurs exacts.* » Ceci n'empêchant en rien d'écrire à Def + (Office Central d'Action Sociale et Culturelle du Ministère de la Défense, qui est une branche de la Défense chargée de fournir à son personnel un logement à proximité de la

caserne). Le bourgmestre a ensuite indiqué que des contacts avaient été pris entre la RCA des Sports et les militaires pour mutualiser des infrastructures sportives, et le futur camp militaire a été intégré dans le SDC (Schéma de Développement Communal).

Risque d'incendie

Aux interpellations de Pierre HUART et Germain DALNE (MR) faisant écho aux incendies récents en Belgique, le Bourgmestre Bernard DE RO a confirmé la volonté de réaliser une cartographie des espaces boisés et naturels, avec une attention particulière aux bois du Planty et du Saint-Sépulcre et le Parc de la Dodaine. L'analyse des risques permettra de définir des mesures préventives et correctives et établir un plan d'actions d'ici 2027. Une cartographie identique sera réalisée pour les immeubles de grande hauteur (IGH) à Nivelles pour lesquels il existe des difficultés de lutte contre les incendies.

Sécurité des cyclistes

L'Échevine de la Mobilité Axelle VALEMBOIS, en réponse à Pierre HUART, a fait le point sur les analyses et les réflexions engagées à la suite de l'accident mortel d'une cycliste survenu en juillet dernier : *« Des réunions de travail sont actuellement organisées avec le SPW qui est le gestionnaire de la voirie. Dès le lendemain de l'accident, les autorités communales se sont réunies avec le service Mobilité et ont pris contact avec le SPW Mobilité et Infrastructures pour analyser correctement la situation. »* Au-delà du carrefour formé par le boulevard Charles Vanpée et l'avenue Général Jacques, le Collège souhaite analyser la circulation sur les grands axes régionaux qui pénètrent dans la ville, notamment les chaussées de Charleroi, de Bruxelles, de Wavre, de Braine-le-Comte et l'avenue Général Jacques. L'enjeu est la cohabitation entre les usagers différents : piétons, cyclistes, 2 roues, voitures et poids lourds. L'Echevine en a profité pour rappeler l'interdiction aux véhicules de plus de 5 tonnes de circuler à l'intérieur de Nivelles, sauf la circulation locale. L'objectif de ces réunions avec le SPW est d'identifier les situations à risques, examiner les aménagements cyclables et les aménagements de sécurisation : *« Le travail est engagé pour rassurer le citoyen, permettre aux usagers vulnérables de se déplacer dans Nivelles dans les conditions les plus sûres possibles. »*

Rénovation des trottoirs

A la question de Julien BANIER (MR) relative à la rénovation des 5 km de trottoirs prévue dans le PST, l'Echevine en charge des Travaux non subsidiés Victoire SCOREY (PluS) a annoncé la tenue de plusieurs réunions d'esquisses et de budgétisation depuis le printemps dernier. Le montant estimé est d'1,3 millions d'euros pour les 3,5 km déjà définis et les travaux devraient début au printemps 2027: rue des Récollets, rue de Charleroi, avenue de Burlet, rue Samiette, rue Emile Vandeveld, rue du Cura, rue Cardinal Mercier, etc. Le Collège souhaite inscrire les rues Laurent Delvaux, de Soignies, Bléval, Namur et Léon Jeuniaux. Des contacts ont également été pris avec le SPW pour connaître les projets de rénovation le long des voiries régionales. Et d'ajouter que l'ambition du Collège n'est pas de limiter l'action à la seule rénovation des 5km inscrits au PST.

Prochain Conseil communal

Lundi 28 septembre à 20h - modalités de la séance publique sur www.nivelles.be.

Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique. Compte-rendu détaillé sur www.nivelles.be.